

Municipalité

de

St-Saphorin

(Lavaux)

N/réf.: 102.1003



AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 338

Demande de crédit d'étude pour la création d'un parking souterrain automatisé

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

La Municipalité avait présenté à votre Conseil, en juin 2013, une demande de crédit pour l'élaboration d'un concept global de stationnement au bourg et l'affinage de l'avant-projet de création d'un parking souterrain automatisé sous la RC 780a.

Lors de la séance de décembre dernier, le bureau Transitec présentait les résultats de son étude.

Celle-cl a permis de définir l'offre de stationnement nécessaire au bourg et l'estimation des besoins. Ainsi, la capacité du futur parking a pu être déterminée.

Objet de la demande de crédit

La Municipalité a dès lors étudié plusieurs scénarii et variantes et a porté son choix sur la création d'un parking automatisé sous la RC 780a, au droit du débouché du chemin du Chapon.

Afin de pouvoir développer le projet jusqu'à l'élaboration du dossier de mise à l'enquête publique, la Municipalité sollicite, par le présent préavis, un crédit d'étude.

Demande de crédit

Le bureau Willi, M. Burnier, a transmis son offre de prestations, qui se décompose comme suit :

Avant-projet	CHF	9'375.00
Projet de l'ouvrage	CHF	33'100.00
Procédure de demande d'autorisation	<u>CHF</u>	8'500 <u>.00</u>
Sous-total plafonné à	CHF	50'975.00
Rabais 15%	CHF	7'646.2 <u>5</u>
Total HT plafonné à	CHF	43'000.00

La Municipalité souhaite également intégrer dans cette étude les aménagements paysagers.

Offre du Bureau Hüsler & Associés, architectes paysagistes, montant plafonné à

CHF 15'000.00

Conseils du géotechnicien pour les enceintes de fouille, montant plafonné à

CHF 8'000.00

Total général HT

CHF 66'000.00

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- vu le présent préavis
- ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'octroyer un crédit d'étude complémentaire de CHF 66'000.00;
- de financer ces dépenses par la trésorerie courante.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

G.: Vallélian

LE SYNDIC:

LA SECRETAIRE a.i.:

Membres de la Municipalité à disposition de la commission : MM. Gérald Vallélian, Syndic, et Mauro Contardo, Municipal